Case
FRC
6797

PÉTITION

DES

FABRICANS

De Porcelaine, Fayences fines & communes du Royaume.

M & W 13773

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

PÉTITION

DES

FABRICANS

De Porcelaine, Fayences fines & communes du Royaume.

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, dans ſon Adreſſe aux Provinces, découvre aux François la perſpective du bonheur & de la gloire qui s'ouvre à leurs yeux, mais elle ajoute qu'il lui reſte encore quelques pas à faire; ces derniers pas, ſans doute, étoient réſervés à la reſtauration du Commerce, preſque anéanti dans tout le Royaume.

Elle fait auſſi voir la cauſe du Peuple partout triomphante, après d'innombrables abus; mais, Meſſieurs, il en eſt un encore qui, privant la claſſe la plus laborieuſe des Citoyens de ſes moyens d'exiſtence, lui paroît d'autant plus inſupportable, qu'il féconde en même-temps une Nation à laquelle elle doit ſon malheur.

L'Angleterre poſſéde des millions à jamais perdus pour la France, ainſi que l'a judicieuſement repréſenté un honorable Membre de votre auguſte Aſſemblée; les Ouvriers de tous états languiſſans faute d'ouvrage, & ne pouvant enviſager le terme de leurs maux, ſont réduits à frémir au nom de pere, lorſqu'ils portent leur vue ſur leurs malheureux enfans.

Les Fabricans, premiers ſoutiens de cette claſſe infortunée, attendoient dans une muette douleur la fin de cette calamité; loin de la trouver dans le patriotiſme que devoit naturellement faire naître la fédération de tous les Citoyens du Royaume, ils n'y ont vu que de nouveaux ſujets de déſeſpoir.

Témoins de ces repas où la fraternité ne diſtinguoit plus de rangs, par-tout s'offroient à leurs yeux des vaiſſelles angloiſes, dont la profuſion aſſaiſonnoit du fiel des regrets, les mets que la circonſtance eût rendus délicieux. Les Députés de toutes les Provinces, ſéduits, comme les habitans de la Capitale, par l'attrait de la

nouveauté, ſubjugués par l'impérieux exemple des perſonnes élevées aux premieres dignités, n'ont pu ſe défendre de porter dans leurs foyers les preuves de leur foibleſſe.

(1) L'étranger ne vit alors, dans le patriotiſme en France, qu'une véritable effervescence de l'enthouſiaſme ; il entendit promettre de verſer ſon ſang pour le maintien de la liberté, ſans entrevoir le plus léger ſacrifice à la proſpérité des Manufactures nationales (2).

De quel œil un peuple que le commerce ſeul a formé, peut-il enviſager une Nation qui, ne connoiſſant d'autre loi que celle que lui donne la plus ſage des Conſtitutions, voit & n'oſe prévenir ſa ruine totale, par la ſimple appréhenſion de manquer à un traité qu'elle n'a pas fait?

Lorſque deux Nations traitent enſemble, elles conſacrent par un acte authentique leurs vœux

(1) Quantité de Députés ont emporté des marchandiſes angloiſes dans leurs Provinces, où elles n'étoient point connues ; ce qui en a propagé le goût, & l'argent que la Capitale en a reçu, eſt retourné en Angleterre pour prix du renouvellement des mêmes marchandiſes.

(2) Lorſque l'Aſſemblée Nationale donna le premier exemple de quitter les boucles d'argent pour adopter celles de cuivre, des Négocians François furent aſſez peu patriotes pour faire venir d'Angleterre un vaiſſeau preſque chargé de boucles de métail, qui, heureuſement, périt dans la traverſée.

respectifs ; celui d'une Nation entiere ne peut être que le consentement unanime de chaque partie consultée, & le traité qui lie les deux Nations, doit présenter une balance d'avantages entre elles ; autrement, l'équilibre n'existant point, il y auroit lésion d'une part ou de l'autre.

Celui fait entre la France & l'Angleterre, n'ayant reçu pour ainsi dire aucune sanction des parties intéressées à le consentir ou s'y opposer, ne pourroit être valide que dans le cas où cette balance d'avantage, entre elles, seroit évidemment prouvée.

Or, il n'est que trop malheureusement démontré, par l'expérience de plusieurs années, que les pertes immenses éprouvées par le commerce françois, ont enrichi celui d'Angleterre avec d'autant plus de progrès & de promptitude, qu'il ne se fait que très-rarement en retour de marchandises françoises, & jamais pour les objets dont notre bizarre anglomanie assure le débit, tels que les fayences & les draps (1).

L'inégalité reconnue & constatée, rien ne peut, sans injustice, s'opposer à la rupture d'un traité assez vicieux dans son principe, pour illégitimer une guerre que la pusillanimité seule

(1) Nombre de Fabricans & Négocians François peuvent prouver les divers refus qui leur ont été faits en Angleterre de traiter de cette maniere.

peut faire craindre, lorſque le courage national ſuffiroit pour la rendre impoſſible; une guerre qui dénonceroit très-évidemment, de la part des Anglois, un vif regret de perdre un avantage ſi déſaſtreux pour la Nation Françoiſe, & notoirement ſupérieur aux frais immenſes que leur néceſſiteroient des hoſtilités ſuivies; une guerre enfin qui, conſidérée, même, comme inévitable, ſeroit peut-être moins onéreuſe à la France que les dépenſes énormes occaſionnées pour la ſubſiſtance de milliers d'infortunés répandus dans le Royaume. La ſeule ville de Paris coûte au Tréſor public 40,000 livres par jour, ſans comprendre les frais de fourniture & entretiens d'outils néceſſaires à des travaux, qui ne montrent qu'une utilité de circonſtance, même aux ouvriers qui y ſont employés.

Si tous les Départemens produiſoient un état des dépenſes faites pour adminiſtrer de pareils ſecours, ce Tableau en préſenteroit une maſſe peut-être plus forte que les frais d'une guerre qui, généreuſement ſoutenue par la perſpective du bonheur, occuperoit une très-grande partie de gens ſans ouvrage; & le reſte, rendu à ſes travaux ordinaires, ne ſeroit plus à la charge de l'Etat. Il étoit ſans doute un moyen facile & naturel d'arrêter les ſuites funeſtes de ce Traité: déja certaines Villes, & quelques généreux Citoyens de la Capitale avoient juré

le pratiquer ; mais vainement a-t-il été préſenté. Trop d'ennemis de la choſe publique ſe ſont efforcés d'en ſuſpendre les heureux effets.

Le ridicule inutilement lancé contre tout Citoyen qui feroit uſage de marchandiſes étrangeres n'a pu exciter le patriotiſme ſi fidèlement exercé en Angleterre (1) : imitateurs ſerviles de leurs coſtumes ; conſommateurs inconſéquens des productions d'un peuple qui, d'uncôté, ſemble prendre un vif intérêt à notre révolution, & de l'autre oſe tout pour nous perdre (2), nous n'avons ceſſé d'échanger les mines que nous poſſédions contre des marchandiſes qui n'ont de mérite que leur nom, & de valeur que la ridiculité de la mode.

Auſſi, Meſſieurs, quel ſpectacle déſolant s'offre de toute part à vos yeux ! D'une extrémité du

---

(1) Nous avons vu, il y a quelques années, chez nos voiſins, les Dames d'une ville conſidérable faire le ſerment de ne porter dans une fête publique, que des étoffes d'une de leurs manufactures ; & dans la Gazette de France, en date du 5 Mars, on lit que le nouveau Vice-Roi d'Irlande, dans une fête magnifique qu'il ſe propoſoit de donner au Roi d'Angleterre, deſirant ſe rendre populaire, ne feroit rien venir de ce Royaume, & tireroit tout ce qui lui ſeroit néceſſaire d'Irlande, où il emploie un nombre conſidérable d'ouvriers.

(2) L'ouvrage de M. Burke, Anglois, eſt une indiſcrétion échappée au ſilence de la Nation, dont les éloges multipliés, dans le volume de M. de Calonne, animé du même eſprit, déſigne aſſez l'opinion.

Royaume à l'autre, des Manufactures, pour ainſi dire paralyſées, ſont forcées de livrer au déſeſpoir des milliers de malheureux ſans travaux. La France entiere, inſenſiblement dépouillée de ſes plus habiles Artiſtes, les voit avec douleur enrichir une Nation, qui les reçoit à bras ouverts, pour employer leurs talens à accélérer notre ruine totale (1). Le tableau des malheurs réſultans d'un goût impolitique, ou des coupables vues des ennemis de la Nation, ne vous eſt que trop connu; l'or caché en France, par des motifs odieux, ne brille en Angleterre que pour inſulter avec plus de ſcandale à la détreſſe dont nous cherchons la cauſe.

Tranquilles ſpectateurs d'un peuple qui nous careſſe pour mieux nous opprimer, qui nous félicite tout haut, & nous redoute en ſecret, nous craignons d'uſer des droits que nous a rendus notre liberté conquiſe, mais nulle pour une Nation qui n'en ſait jouir.

Si cependant, par une loyauté qui dans tous les temps a caractériſé la Nation françoiſe, la rupture d'un Traité qui porte chez elle une déſolation univerſelle, ſi cette rupture, ſi deſirée,

(1) Le dépouillement des livres d'acquiſition des Débitans de fayence, ſeulement, non compris les Banquiers, Merciers & autres, prouvent pluſieurs millions paſſés en Angleterre.

demandée avec tant de juſtice, paroiſſoit encore impraticable aux yeux de nos ſages Repréſentans, il eſt un moyen infaillible d'en produire les mêmes effets; un moyen puiſé dans les combinaiſons politiques des adverſaires de notre commerce.

Si l'éloignement pour nos draps, nos fayences, nos bijouteries, *&c.* après avoir ſatisfait pendant des ſiecles nos beſoins & nos goûts, doivent enfin confirmer la fatale légereté reprochée à la Nation françoiſe; imitons au moins celle dont nous affectons les habitudes, avec une ſi coupable complaiſance. La repréſaille eſt le droit de tous. Et l'Aſſemblée Nationale, en jettant les yeux ſur l'état des marchandiſes françoiſes grevées de droits exceſſifs à leur entrée en Angleterre (1), reconnoîtra facilement l'inégalité d'un Traité qui ne peut autoriſer une Nation plus que l'autre à prohiber totalement, (ainſi que le pratiquent les Anglois,) telle ou telle marchandiſe, ſur le ſeul ſoupçon qu'elle peut nuire à leurs fabriques nationales (2).

Des taxes impoſées ſur les marchandiſes angloiſes à un taux proportionné à leur importation, aug-

(1) La parfumerie & la mercerie paient vingt-cinq pour cent en Angleterre.

(2) Il exiſte à Londres une Manufacture protégée par le Gouvernement, au point de ne permettre l'entrée d'aucune marchandiſe de ce genre, même en payant les plus forts

mentant leurs valeurs (1), en diminueroient assez

droits ; & les mouchoirs des Indes y sont prohibés sous les plus grandes peines. Des Matelots François, inhumainement dépouillés de pieces de mouchoirs sortis de fabriques françoises, imitant ceux d'Angleterre, eurent la douleur de les voir jeter à la mer, dans une traversée, sans en être dédommagés ; & ce, pour éviter qu'ils ne portassent préjudice à l'établissement ci-dessus désigné.

Un Négociant François fit passer en Angleterre un vaisseau de bouteilles de France, paya les droits suivant le tarif, mais on l'obligea de payer un droit de revente à Londres, qui lui fit perdre 3000 livres sur son expédition.

Les ballots de draps, laines, toiles, cotonnades, gazes, &c., sont saisis, s'ils ne contiennent le nombre de pieces & d'aunage exigés par les Anglois, ce qu'ils ont porté assez haut pour priver le Négociant François, peu fortuné, de toute tentative de commerce, & plus encore par la crainte d'éprouver un défaut de vente, que les Anglois ont soin de rendre très-difficile, en dépriſant les marchandises françoises à leur arrivée à Londres, pour forcer à la vente au rabais, dont le Négociant François est toujours obligé de supporter la perte.

(3) Les droits à imposer sur les marchandises angloises doivent être conséquens, autrement l'augmentation du prix seroit trop facilement supportée par les intéressés à la destruction des Manufactures françoises, & l'opération seroit nulle ; le goût pour les marchandises étrangeres ne diminueroit point, & le droit, toujours mal perçu, soit par l'ignorance des Employés, soit par la mauvaise foi des Négocians qui, très-souvent ne font leurs declarations que de moitié de quotité, réduiroient le droit imposé à si peu de valeur, que le Trésor public rentreroit à peine dans ses frais de perception.

l'uſage pour les faire inſenſiblement diſparoître ; & le conſommateur mal intentionné, forcé d'acheter à grands frais les objets qu'il évite de tirer des Fabriques françoiſes, afin d'entretenir la détreſſe qui favoriſe ces vues criminelles, bientôt rendroit à la Nation le tribut qu'elle devroit attendre du patriotiſme.

En s'occupant du bonheur de tous, l'Aſſemblée Nationale s'inquiette des maux particuliers ; & dans ce moment, ſa tendre ſollicitude l'a portée à la recherche des moyens d'employer & ſubſtanter quarante mille infortunés. En eſt-il un plus facile & plus prompt? Ces malheureux Citoyens, ſubitement rendus à leurs premiers travaux, ne néceſſiteroient plus du Tréſor public d'exceſſives dépenſes ; les productions nationales, fidèlement préférées par les vrais Patriotes, rendroient à nos Manufactures leur premiere ſplendeur ; l'émulation excitée rappelleroit l'induſtrie ; la population, premier tréſor de l'Etat, augmenteroit de jour en jour, & la France, formidable par ſes forces, jouiroit paiſiblement de la richeſſe de ſon propre fonds, & des ſuites de la ſuperbe conquête qu'elle vient de faire, ſa liberté.

C'eſt au nom de tant d'infortunés, ſoutenus par l'eſpoir d'un meilleur ſort, que le Corps des Fabricans de fayence & porcelaine, & autres

Commerçans répandus dans tout le Royaume, ſoumet aux lumieres des Repréſentans de la Nations les moyens de révivifier les ſources de proſpérité obſtruées par le malheur des temps, & que les entrepriſes les plus anti-patriotiques s'efforcent d'arrêter. Si, dans ſa ſageſſe, l'Aſſemblée Nationale a, pour jamais, réglé les Loix conſtitutionelles de l'Etat; ſi, par ſon courage, elle a rendu impuiſſans les efforts des ennemis du bien public, ſon humanité prendra, ſans doute, en conſidération les moyens d'aſſurer & d'étendre le bonheur de la partie la plus intéreſſante des Citoyens qui, dans la profonde douleur où la jette la plus affreuſe misere, attend néanmoins, avec une patience à toute épreuve, l'effet de ſes juſtes pétitions.

ETAT

DES

MANUFACTURES

DE FAYENCE ET PORCELAINE,

Établies dans le Royaume, non compriſes les Poteries de terre.

PARIS, . .	14
Sceaux, . .	1
Bourg-la-Reine,	1
Chantilly, . .	1
Melun, . . .	1
Montereau, .	2
Rouen, . .	16
Havre, . .	2
Bourvalles, . .	1
Nevers, . .	12
Marſeille, . .	11
Lyon, . . .	3
Tours, . . .	1
Saint-Omer, .	1
Aire, . . .	1
Lille, . . .	2
Valenciennes, .	1
Douay, . .	2
Dijon, . . .	2
Mâcon, . .	2
	77

Ci-contre, .	77
Orléans, . .	2
Apray, . .	1
Grenoble, . .	2
Montpellier, . .	2
Mouſtier, . .	5
Varages, . .	3
Niſmes, . .	2
Bordeaux, . .	8
Saintes, . .	2
Toulouſe, . .	2
Limoges, . .	1
Dieu-le-Fils, .	1
Saint-Vallier, .	1
Marthe, . .	2
Rennes, . .	1
Nantes, . .	1
Quimper, . .	2
Marinial, . .	2
Rénac, . . .	1
Mones, . .	1
	119

De l'autre part,	119
Bazas,	1
Angoulême,	1
Bourg-en-Bresse,	1
Rouanne,	1
Potier,	1
La Rochelle,	1
Langres,	1
Besançon,	3
Saint-Cenis,	1
Lunéville,	3
Saint-Clément,	1
Moyat,	1
Rambervillier,	1
Epinal,	2
Saint-Guyé,	1
Toul,	1
Danniere,	1
Bechaume,	1
	142

Ci-contre,	142
Boisdépause,	1
Clemont, Margonne,	5
Montaigu,	1
Vaucouleur,	1
Verneuil,	1
Nidreville,	1
Hagueneau,	2
Thionville,	1
Ancy-le-Franc,	1
Mont-Louis,	2
Boulogne,	1
Laplume,	1
Montauban,	1
Hardes,	1
Bergerat,	2
Espédel,	1
	165

☞ On n'a porté ici que les Manufactures qui ont de la réputation; mais on peut en compter plus de soixante ou quatre-vingts connues, qui devoient occuper beaucoup d'Ouvriers dans leur activité; mais qui ressentent, ainsi que les Poteries de terre, les malheureuses suites du Traité d'Angleterre. Il faut donc compter dans le Royaume près de deux cents trente ou quarante Etablissemens, dont la situation actuelle a donné lieu à l'énumération d'Ouvriers sans ouvrage portée au résultat du présent Mémoire.

RÉSULTAT.

PAR l'Etat joint au préſent Mémoire, il réſulte qu'il exiſte dans le Royaume plus de deux cents ſoixante Fabricans, tant en Porcelaine que Fayences fines & communes, non compris les Etabliſſemens de Potier de terre. Nombre de ces Fabricans ont fait leurs réclamations contre le Traité d'Angleterre.

Chacun de ces Etabliſſemens ne pouvoit employer moins de cinquante Ouvriers, ce qui fait un nombre de treize mille deux cents, dont on peut ſuppoſer la moitié célibataire; il reſtera donc ſix mille ſix cents hommes avec femmes & au moins deux enfans, alors on aura quatre têtes par famille, ce qui donnera vingt-ſix mille quatre cents individus, auxquels ajoutant ſix mille ſix cents célibataires, on trouvera que le Traité d'Angleterre prive trente-deux mille cinq cents hommes des moyens de ſubſiſter que leur offroient les Manufactures, & dont la Nation eſt ſurchargée; & par une ſuite toute naturelle, on jugera facilement que ces trente-deux mille cinq cents hommes réſidans habituellement dans les lieux où étoient fixées les diverſes Manufactures, y répandoient le produit de leurs travaux, qui en faiſoit ſouvent toute la richeſſe.

Si l'on ajoute à cet effrayant tableau ceux que

peuvent mettre sous les yeux des Représentans de la Nation, la quantité innombrable de Fabricans de tous genres, l'Assemblée Nationale jugeant de l'immensité des maux occasionnés par le Traité de Commerce fait avec l'Angleterre, ne pourra, sans douleur, suspendre d'aviser aux moyens les plus prompts pour arrêter le cours, ou les effets, d'un traité si destructeur du commerce françois, & si peu respecté par la Nation Angloise. (1).

---

(1) Sans examiner particulièrement toutes les violations faites au Traité par les Anglois, dans les différens genres de commerce; il suffira d'exposer aux yeux des Représentans de la Nation, que la Parfumerie qui n'avoit été assujétie par le Traité qu'à vingt-cinq pour cent d'entrée en Angleterre, y paie depuis long-temps au moins quarante-cinq pour cent, sous peine de saisie pour les contrevenans. Une telle extension autorisera sans doute l'Assemblée Nationale à imposer un pareil droit sur les Fayences angloises, dont l'introduction en France réduit à la mendicité plus de trente-mille hommes, ainsi qu'il est prouvé au résultat ci-devant.

POUR Copie de l'Original, & Adhésions des Fabricans de différentes Provinces du Royaume,

PRÉSENTÉE par Nous soussigné fondé de Pouvoirs desdits Fabricans,

GLOT, *Maire du Bourg de Sceaux & Propriétaire de la Manufacture de Porcelaine & Fayences dudit lieu.*

ADHÉSIONS.

M. JACQUET, *au Bourg-la-Reine.*

PARIS.

MM. OLLIVIER, PINCHON, TOURASSE, Jean CAMPAGNE, HUTTON, Pere, CORSVEGE; HUTTON, Fils, NAST, Veuve PETIT, ROBILLARD, DUBOIS & DENIS.

LYON.

MM. REVOL, Freres, *tenant trois Manufactures.*

ROUEN.

MM. FLANDIN, Pierre JOURDAIN, DUMONT, Pierre LEVASSEUR, BELLENOER, Michel VALLET, *Propriétaire de deux Manufactures*, DE LA MAITTAIRIE, Pierre MACAREL, Fils Aîné, Veuve DUBOIS & Fils, Veuve GUILLAUME, HUGUES & MOUCHAND.

NEVERS.

NEVERS.

Suit auſſi l'Adhéſion des Entrepreneurs & Propriétaires des douze Manufactures de la Ville de Nevers, dattée du 26 Décembre 1790. *Signée* PETIT, Secrétaire du Corps, & pour ítérative des inſtantes demandes par lui ci-devant envoyées à MM. de BONNAY, MARAUDAT, GOUNOT, DE LA RENIE, PARENT & ROBERT, Députés de ladite Ville, à l'Aſſemblée Nationale; pour leur obtenir le ſuccés que l'on doit attendre de la juſtice des Repréſentans de la Nation.

Les Fabricans des autres villes du Royaume ayant fait paſſer leurs Doléances directement au Comité d'agriculture & de commerce, il n'en eſt ici fait mention que pour mémoire.

A PARIS, de l'Imprimerie de Ve HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, 1790.

689